

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 167.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

- En exercice : 89
- Présents : 57
- Votants : 75 (18 procurations)
- Suffrages exprimés : 74 (72 pour, 2 contre et 1 abstention)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Béatrice BREBANT
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN représenté par M. Hervé MIRAN à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Michèle MAFFREN à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET représenté par M. Eric DEGUILLAME à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres : M. Michel WOSINSKI
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE

- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : Mme Nicole PELOUX
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE

ORDRE DU JOUR : Demande de subventions pour l'animation et la gestion du GAL LEADER / année 2024

La CCSB est porteuse, depuis le 1^{er} mai 2018, du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER pour la période 2014-2022, autour de la stratégie locale de développement « Nos talents au service d'un écodéveloppement ».

Par délibération n° 91.23 du 18 juin 2023, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de ce portage pour une nouvelle période 2023-2027 autour d'une nouvelle stratégie « Territoires de Transitions ».

Afin de permettre la mise en œuvre de ces stratégies et comme le prévoit les conventions LEADER, la CCSB s'est dotée d'une ingénierie territoriale dédiée, qui doit disposer de moyens financiers pour assurer son bon fonctionnement.

Il convient de solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEADER) et de la Région pour le financement de l'ingénierie territoriale au titre de l'année 2024.

L'année 2024 voit donc se superposer 2 générations du programme européen LEADER. Les demandes de subventions ici présentées concernent les actions d'animation qui sont prévues en 2024, et les dépenses envisagées sont réparties entre les 2 programmes :

- Le programme 2014-2022, avec une fin de gestion qui se prolonge sur les 5 premiers mois de 2025. La demande de subvention porte sur 17 mois d'exercice (A) ;
- Le programme 2023-2027 qui commencera début 2024 après la signature prochaine de la convention avec l'Autorité de Gestion Régionale (B).

A. Demande de subvention pour l'animation et la gestion du GAL LEADER 2014-2022 « Nos talents au service d'un écodéveloppement ».

Pour l'année 2024, le GAL prévoit de :

- poursuivre le travail d'animation par la production d'une communication autour de la fin de programmation et de la valorisation de projets soutenus ;
- Poursuivre l'instruction des dossiers en cours jusqu'au paiement des soldes ;
- Réaliser un bilan du programme.

Les dépenses prévisionnelles pour 17 mois d'exercice (de janvier 2024 à mai 2025) sont les suivantes :

• Frais salariaux :	85 219,48 €
• Coûts indirects :	12 782,92 €
• Prestation d'évaluation de fin de programme :	9 000,00 €
• Frais de réception :	2 000,00 €
• Transport événements :	<u>1 125,00 €</u>
• TOTAL TTC :	110 127,40 €

Cette dépense prévisionnelle est financée à 100% par LEADER selon le plan de financement suivant :

• Région PACA (40 %) :	44.050,96 €
• Europe / FEADER (60 %) :	66.076,40 €

**B. Demande de subvention pour l'animation et la gestion du GAL LEADER 2023-2027
« Territoires de Transitions »**

Pour l'année 2024, le GAL prévoit de :

- lancer le travail d'animation et de communication autour du nouveau programme et de sa nouvelle stratégie ;
- accompagner les porteurs dans la construction de leurs projets ;
- engager l'instruction des projets présentés ;
- participer à la promotion du programme LEADER au niveau régional et national via le Réseau Rural Régional et l'association LEADER France.

Les dépenses prévisionnelles 2024 sont les suivantes :

• Frais salariaux :	43 457,73 €
• Coûts indirects (15 % des frais salariaux) :	6 518,66 €
• Frais de déplacement (5 % des frais salariaux) :	2 172,89 €
• Communication :	2 000,00 €
• Frais de réception :	4 000,00 €
• Organisation d'événements :	<u>7 248,70 €</u>
TOTAL TTC :	65 397,98 €

Cette dépense est financée à 100% par LEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

• Région PACA (40 %) :	26 159,19 €
• Europe / FEADER (60 %) :	39 238,79 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le budget prévisionnel pour l'animation et la gestion du GAL LEADER 2023-2027 de janvier 2024 à mai 2025 ;
- approuve le budget prévisionnel pour l'animation et la gestion du GAL LEADER 2023-2027 au titre de l'année 2024 ;
- autorise le président à solliciter les subventions mentionnées au plan de financement auprès de l'Europe (FEADER) et de la Région PACA ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général de la CCSB.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : **15 DEC. 2023**